

## Le bien-être animal chez les ruminants

### *Découvrez les notions de bien-être animal et les outils d'évaluation en élevage bovin*

Santé, sécurité et qualité de vie au travail

#### Objectifs

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Comprendre les notions de bien-être animal et de protection animale
- Identifier les aspects réglementaires et législatifs autour du bien-être animal
- Identifier les principes généraux d'évaluation du bien être animal

#### Programme

##### Webinaire :

- Bien-être animal et protection animale : définitions, histoire, attentes sociétales, les 5 libertés, le « one welfare »
- Législation et réglementation relative au bien-être animal
- Plan d'action et mesures en faveur du BEA

##### Présentiel :

- Approche globale du BEA : définition et utilisation des critères d'évaluation
- Les outils d'appréciation du bien-être et du mal-être animal (exemple du Welfare Quality®)
- Les facteurs d'altération et d'amélioration du bien-être animal
- Les outils et référentiels par un exercice pratique en élevage
- Echanges autour des critères d'évaluation permettant une adaptation de la grille d'évaluation à chaque problématique d'élevage.

#### Précisions

Nous contacter pour la mise en oeuvre de la formation : 3 mois de délai d'accessibilité.

**Filière(s) :** Bovin

**Public :** Tout public travaillant dans le secteur du conseil et service en élevage chez les bovins.

#### Prérequis

Aucun

**Durée :** 12h (webinaire : 1h30 - présentiel : 10h30)

**Lieu :** Nouzilly

**Tarifs \* :** 470€ par stagiaire

*\* Les tarifs s'entendent par stagiaire hors frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des formateurs et des participants*

## **Moyens pédagogiques**

- Une salle équipée d'un vidéoprojecteur pour les apports théoriques, échanges en groupe, mises en situations
- Cas concrets en élevage

**Format webinaire :** Oui

## **Evaluation**

- Questionnaire de satisfaction en fin de formation.
- Evaluation des acquis : auto-évaluation

***Dernière mise à jour le : 24 juillet 2023***

---